

IDENTIFICATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

ATELIER TRAME ECO-PAYSAGERE – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Commune nouvelle de TUFFALUN
Commune nouvelle GENNES VAL DE LOIRE
Secteur de LOIRE-LONGUE

ATELIER TVB
17 Avril 2018

Sommaire

- La démarche environnementale dans les documents d'urbanisme
- Quelques éléments de diagnostic
- La trame éco-paysagère, objectifs et attentes
- La trame éco-paysagère dans les documents cadres
- Approche de la trame éco-paysagère
- Les attentes des partenaires



LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Démarche environnementale / Les enjeux environnementaux, au cœur du processus

Etat Initial de l'Environnement

- > **Orienter les réflexions dans le cadre de l'écriture des différentes pièces du PLUi et des PLUs**, en cohérence avec les enjeux environnementaux identifiés.

Enjeux environnementaux

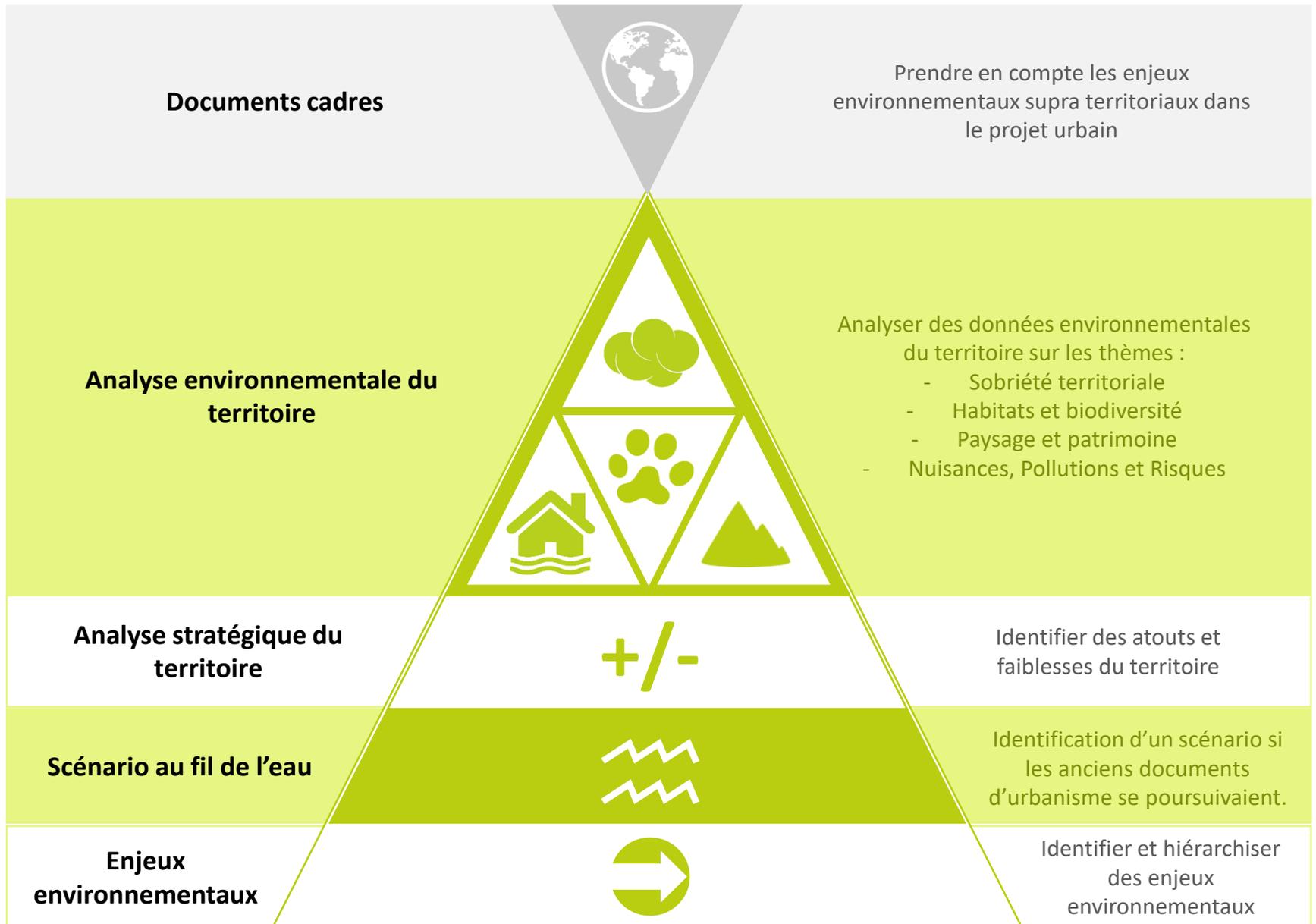
- > **Détailler les incidences positives et négatives découlant du projet urbain**, et les mesures pour les éviter, réduire, voire, en dernier lieu compenser.

Evaluation environnementale

- > **Assurer la fonction d'aide à la décision de l'évaluation environnementale**, pour les acteurs des territoires, en vue de la prise en compte de l'environnement aux différents stades de l'avancement d'un projet.

- > **Accompagner, pas à pas, l'élaboration du projet d'urbanisme** et d'intégrer les enjeux environnementaux et notamment les enjeux liés à la zone Natura 2000 au cœur des préoccupations, en tant qu'un des fondements de l'aménagement du territoire.

Démarche environnementale / Identification des enjeux environnementaux



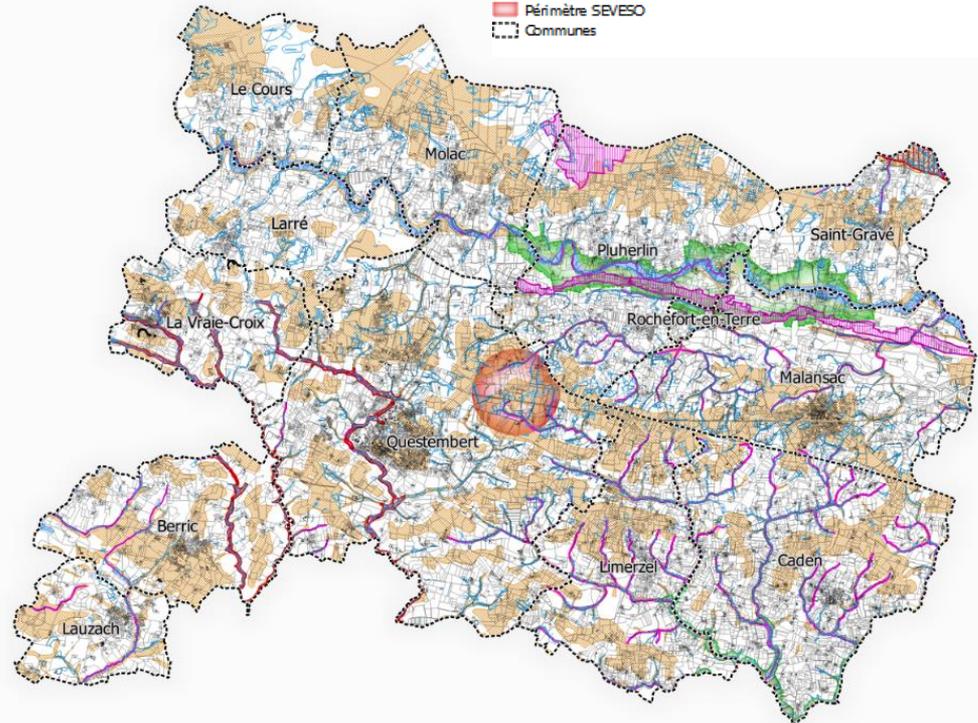
Démarche environnementale / Identification des enjeux environnementaux

Ce qu'il faut faire <i>Il faut pouvoir assurer le (la) ...</i>	Ce qu'il est important de faire ... <i>En priorité, il faut pouvoir assurer le (la) ...</i>						Territorialisation des enjeux		
	Transversalité de l'enjeu	Importance vis-à-vis de la santé publique	Importance des impacts sur la biodiversité et les habitats	Bilan	Pondération	Territorialisation des enjeux			
						Ouest / Sud du territoire	Centre / Marais de l'Erdre	Est du territoire	
1 Affirmation de la présence de l'eau , composante majeure des paysages et des fonctionnalités écologiques du territoire (vallée, marais, berges et zones humides associées) en lien avec l'adaptation des usages qui lui sont associés (loisirs, agriculture, urbanisation,...)	3	2	3	8	Fort				
2 Maintien d'une diversité paysagère en accompagnant leurs évolutions dans les secteurs les plus changeants (secteur proche de la Plaine d'Ancenis, Marais de l'Erdre...) en prenant en compte notamment l' activité agricole , gestionnaire des milieux naturels et paysagers	2	1	3	6	Moyen				
3 Sauvegarde de la grande richesse et de la diversité écologique locale par le renforcement de la fonctionnalité des corridors écologiques dans l'optique d'anticiper les changements climatiques et la poursuite des dynamiques de mise en valeur des habitats naturels	2	1	3	6	Moyen				
4 Anticipation des risques naturels et technologiques , notamment le risque inondation , et ceci au regard des évolutions liées au changement climatique et des projets de territoire attendus	2	3							
5 Maintien d'une ambiance urbaine de qualité en vue de préserver le cadre de vie des habitants , notamment les espaces de respiration dans les bourgs et l'intégration du tissu urbain dans son écrin paysager (vue, front urbain, entrée de ville,...)	2	2							

Exemple PLUi Erdre et Gesvres

Légende

- Limite de zone
- Cône de vue à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Inventaire ICE
- Cours d'eau - SRCE
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zones humides
- Plan de Prévention des Risques d'Inondations
- Atlas des zones inondables
- Znieff - Type 1
- ZSC - Natura 2000
- Espace naturel sensible
- Aléas retrait gonflement argile
- Périmètre SEVESO
- Communes



Exemple PLUi Questembert
Communauté

Démarche environnementale / Prise en compte des enjeux environnementaux

Les mesures ERC :

Les enjeux nous permettent d'identifier des incidences négatives attendues sur la santé et l'environnement

Celles-ci sont :

- Soit **E**vitées (Aucune incidence)
- Soit **R**éduites (incidences résiduelles)
- Soit **C**ompensées (incidences avérées)

Objectif : ne pas à avoir la nécessité d'identifier des mesures compensatoires !

Comment réduire les incidences négatives attendues et éviter les mesures compensatoires :
« **une démarche itérative** » (démarche d'accompagnement au fil de la réalisation du document d'urbanisme des élus et agents techniques)



Evaluation environnementale des **différents scénarios et du scénario retenu**



Evaluation environnementale du **scénario retenu** avec proposition d'amélioration



Evaluation environnementale de **de plusieurs versions du PADD** avec proposition d'amélioration



Evaluation environnementale de **plusieurs versions des dispositions réglementaires** avec propositions d'amélioration

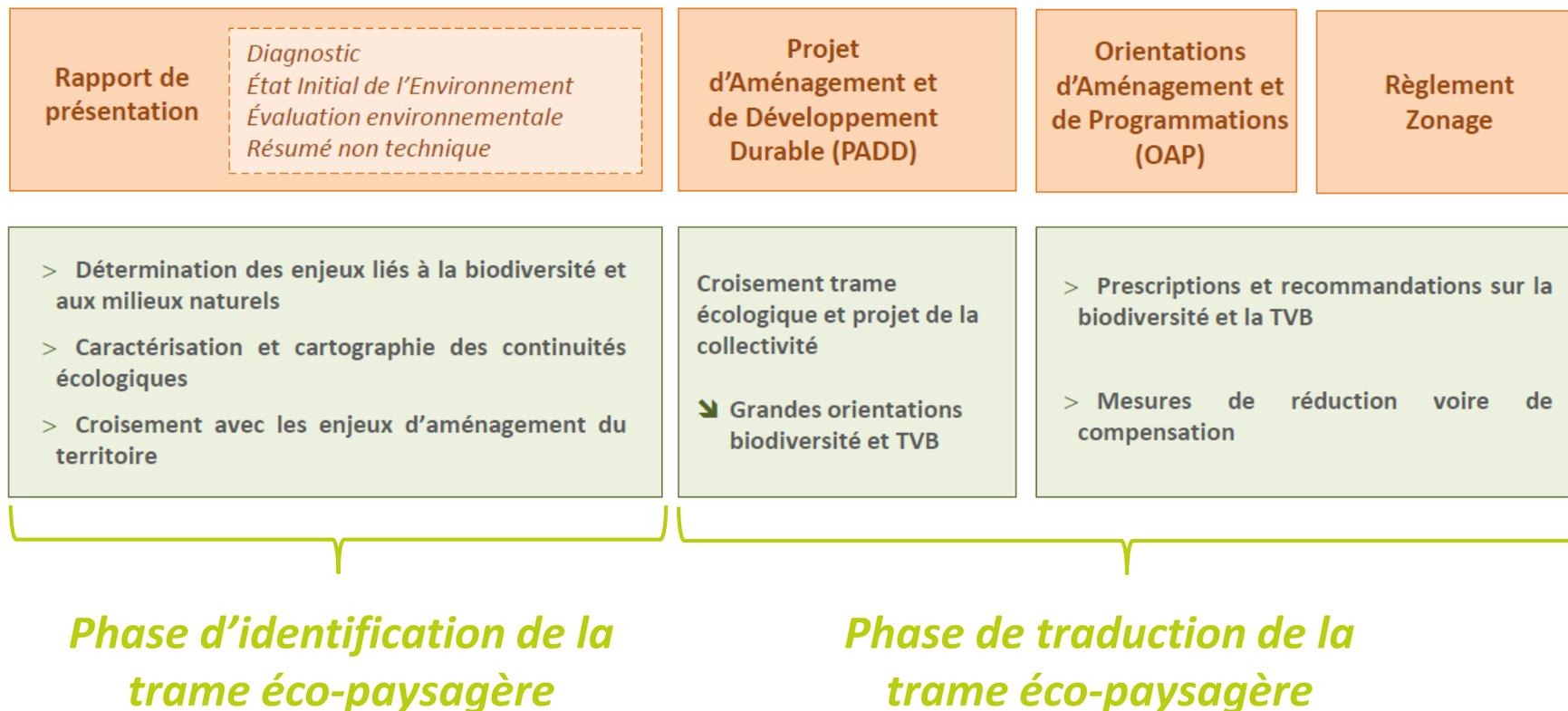


Identification des **mesures d'évitement et de réduction**



Si des incidences négatives perdurent après ces 5 étapes, des mesures compensatoires sont nécessaires.

La trame éco-paysagère dans les PLU et PLUi

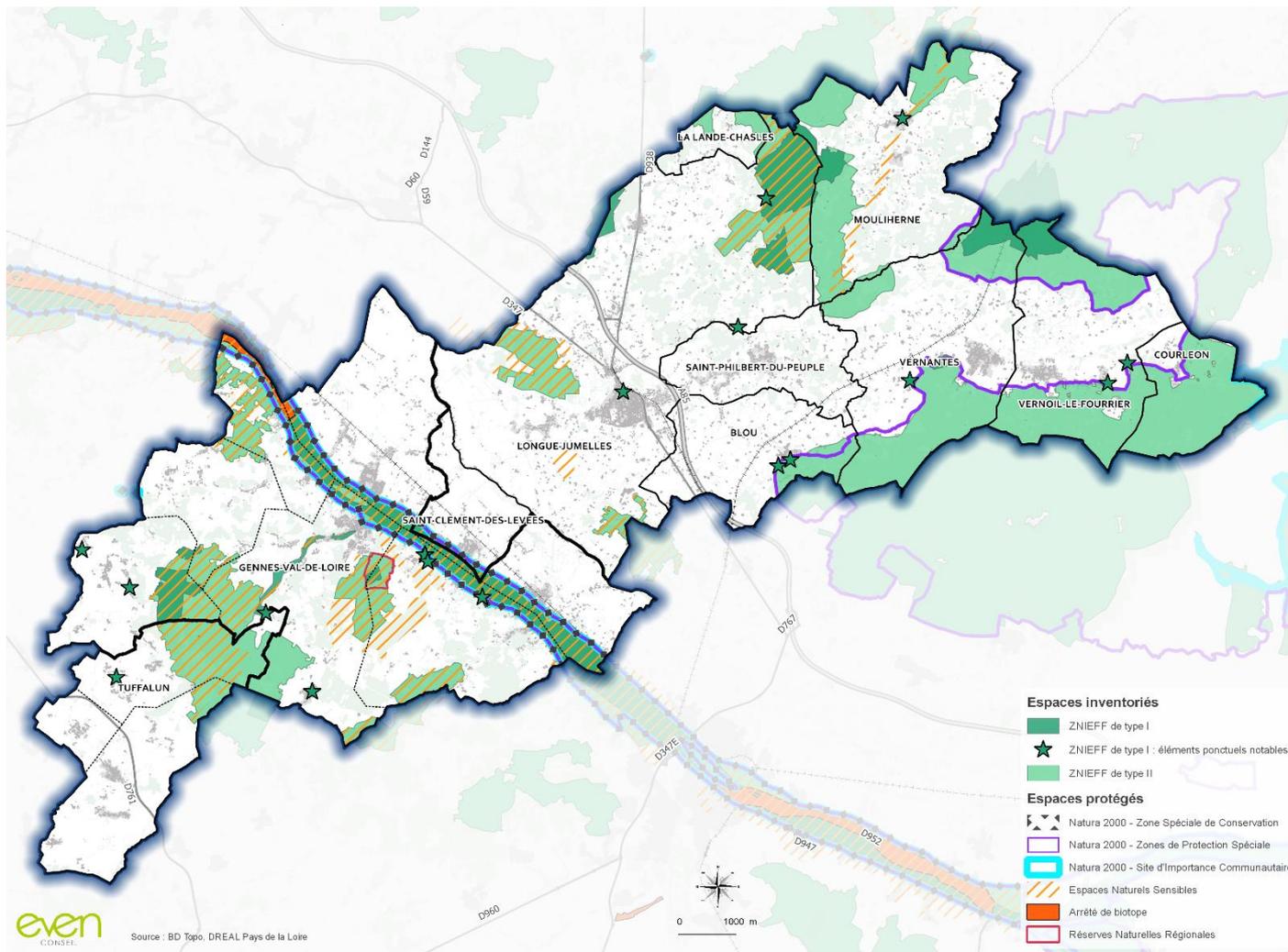




QUELQUES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Éléments de diagnostic / espaces remarquables

Les milieux naturels connus et protégés à enjeux éco-paysagers



even
CONSEIL

Source : BD Topo, DREAL Pays de la Loire

Loire Longue Gennois Tuffalun - Milieux inventoriés et protégés

ZNIEFF de type 1
29 sites

ZNIEFF de type 2
12 sites

Natura 2000
3 sites

ENS
13 sites

APB
1 site

SCAP
11 sites

RNR
1 site

Eléments de diagnostic / espaces remarquables

Les milieux naturels connus et protégés à enjeux éco-paysagers



ZNIEFF de type I :

1. n° 00002088 – Cavité souterraine du Moulin de la Butte (Blou)
2. n° 00002089 – Cavité souterraine de Poligny (Vernoil)
3. n° 00002095 – Caves du Château de Cunault
4. n° 00002096 – Cavité souterraine du Prieuré
5. n° 00002098 – Cavité souterraine « La Fosse »
6. n° 00002099 – Cavité souterraine « Le Buisson »
7. n° 00002114 – Ruisseau d'Avort
8. n° 00002122 – Le Moulin de la Rivière (Longué-Jumelles)
9. n° 00002125 – Cavité souterraine la Couinière (Vernoil)
10. n° 00002162 – Étang des Hayes (Longué-Jumelles)
11. n° 00002190 – Le Cavier (Vernantes)
12. n° 00002195 – Cave Préban
13. n° 00002207 – Caves Boiteau / La Blinière
14. n° 00002210 – Cave de La Guereterie
15. n° 00002215 – Arche Avor – Daufi – n° 6
16. n° 00002221 – Combles d'une maison particulière, rue Assier (Longué-Jumelles)
17. n° 00002226 – Les Mortiers Jumeaux (Longué-Jumelles)
18. n° 00002234 – Combles d'une maison particulière, rue de l'Église (Mouliherne)
19. n° 00002236 – Église de Milly-le-Meugon
20. n° 20000002 – Lit mineur, berges et îles de Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (Les Rosiers-sur-Loire, Saint-Clément-des-Levées, Saint-Martin-de-la-Place)
21. n° 20230001 – Landes de Grézillé, Saint-Georges-des-Sept-Voies
22. n° 20230002 – Forêt domaniale de Milly (au Sud-Est du « Chêne Rond »)
23. n° 20230003 – Coulée de La Loe (forêt domaniale de Milly)
24. n° 20240006 – Combles et caves du Château de Jalesnes (Vernantes)
25. n° 20240007 – Forêt de Pont-Ménard (Mouliherne, Vernantes, Vernoil)
26. n° 20240008 – Champignonnière communale (Blou)
27. n° 20250001 – Partie nord de la Forêt de Monnaie (Longué-Jumelles, Mouliherne)
28. n° 20250002 – Sablières de la Croix-Foureau, landes, pelouses et boisements proches (Longué-Jumelles, Mouliherne)
29. n° 21830001 – Étang de Joreau

ZNIEFF de type 1
29 sites

ZNIEFF de type 2
12 sites

Natura 2000
3 sites

ENS
13 sites

APB
1 site

SCAP
11 sites

RNR
1 site

Eléments de diagnostic / espaces remarquables

Les milieux naturels connus et protégés à enjeux éco-paysagers



ZNIEFF de type II :

1. n° 20000000 – Vallée de la Loire à l'amont de Nantes (Les Rosiers-sur-Loire, Saint-Clément-des-Levées, Saint-Martin-de-la-Place)
2. n° 20230000 – Bois et landes de Louerre, Grézillé et Saint-Georges-des-Sept-Voies
3. n° 20240000 – Massif forestier de La Breille-les-Pins, de Pont-Ménard, Bois de la Graine de Sapin, zones de transitions et Lac de Rillé (Blou, Courléon, Mouliherne, Vernantes, Vernoil)
4. n° 20250000 – Forêt de Monnaie (La Lande-Chasles, Longué-Jumelles, Mouliherne, Saint-Philbert-du-Peuple, Vernantes)
5. n° 20660000 – Prairie des Montils (Longué-Jumelles)
6. n° 21010000 – Bois des Monteaux (Longué-Jumelles)
7. n° 21040000 – Coteaux calcaires et boisements du Thoureil
8. n° 21590000 – Bois au Moine, Bois de Bel-Air et boisements proches (La Lande-Chasles, Mouliherne)
9. n° 21650000 – Vallon du ruisseau de la Riverolle et bois voisins (Mouliherne)
10. n° 21830000 – Bois et landes entre Gennes et Cunault
11. n° 21840000 – Forêt de Milly et Bois de La Tilleulée
12. n° 40120000 – Vallée du Changeon (Courléon)

ZNIEFF de type 1
29 sites

ZNIEFF de type 2
12 sites

Natura 2000
3 sites

ENS
13 sites

APB
1 site

SCAP
11 sites

RNR
1 site

Éléments de diagnostic / espaces remarquables

Les milieux naturels connus et protégés à enjeux éco-paysagers



Natura 2000 :

1. ZPS : n° FR2410016 – Lac de Rillé et forêts avoisinantes (Blou, Courléon, Mouliherne, Vernantes, Vernoil)
2. ZPS : n° FR5212003 – Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (Les Rosiers-sur-Loire, Saint-Clément-des-Levées, Saint-Martin-de-la-Place)
3. ZSC : n° FR5200629 – Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (Les Rosiers-sur-Loire, Saint-Clément-des-Levées, Saint-Martin-de-la-Place)

ZNIEFF de type 1
29 sites

ZNIEFF de type 2
12 sites

Natura 2000
3 sites

ENS
13 sites

APB
1 site

SCAP
11 sites

RNR
1 site

Eléments de diagnostic / espaces remarquables

Les milieux naturels connus et protégés à enjeux éco-paysagers



Espaces Naturels Sensibles :

1. Ruisseau de la Riverolles
2. Forêt de Monnaie
3. Etangs des Hayes Jumelles
4. Prairies des Monitls
5. Carrière les Youis
6. Gravières et bois des Monteaux
7. Vallée de la Loire Amont
8. Côteaux du Thoureil
9. Ruisseau de l'Avort
10. Etang de Jorreau et Bois de Milly
11. Vallée du Thouet et marais de Distré
12. Massif de Fontevraud et pelouses de Champigny
13. Bois et Landes de Louerre

ZNIEFF de type 1
29 sites

ZNIEFF de type 2
12 sites

Natura 2000
3 sites

ENS
13 sites

APB
1 site

SCAP
11 sites

RNR
1 site

Éléments de diagnostic / espaces remarquables

Les milieux naturels connus et protégés à enjeux éco-paysagers



Arrêtés de Protection de Biotope :

1. n° 49012 – Grèves de la Loire de La Daguenière au Thoureil (Les Rosiers-sur-Loire)

ZNIEFF de type 1
29 sites

ZNIEFF de type 2
12 sites

Natura 2000
3 sites

ENS
13 sites

APB
1 site

SCAP
11 sites

RNR
1 site

Éléments de diagnostic / espaces remarquables

Les milieux naturels connus et protégés à enjeux éco-paysagers



Stratégie de Création d'Aires Protégées :

1. SCAP014 – Cavités souterraines de La Seigneurie et du Buisson
2. SCAP022 – Caves de la Bréchère (Vernantes, Vernoil)
3. SCAP035 – Cavités souterraines de Poligny et de la Couinière (Courléon, Vernoil)
4. SCAP042 – Massif forestier de La Breille-les-Pins à Vernantes (Vernantes)
5. SCAP056 – Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (Les Rosiers-sur-Loire, Saint-Clément-des-Levées, Saint-Martin-de-la-Place)
6. SCAP067 – Bois de l'Épinay, étang des Hautes-Belles et étangs voisins (Vernoil)
7. SCAP102 – Sablières de la Croix-Foureau et boisements proches (Longué-Jumelles)
8. SCAP 147 – Vallon du ruisseau de la Riverolle et bois voisins, combles d'une maison (Mouliherne)
9. SCAP155 – Caves Boiteau / La Blinière (Grézillé)
10. SCAP150 – Cavité souterraine du Moulin de la Butte et champignonnière communale (Blou)
11. SCAP174 – Forêt de Pont-Ménard (Mouliherne, Vernantes, Vernoil)

ZNIEFF de type 1
29 sites

ZNIEFF de type 2
12 sites

Natura 2000
3 sites

ENS
13 sites

APB
1 site

SCAP
11 sites

RNR
1 site

Éléments de diagnostic / espaces remarquables

Les milieux naturels connus et protégés à enjeux éco-paysagers



Réserves Naturelles Régionales :

1. FR93000xx – Étang et boisement de Joreau

ZNIEFF de type 1
29 sites

ZNIEFF de type 2
12 sites

Natura 2000
3 sites

ENS
13 sites

APB
1 site

SCAP
11 sites

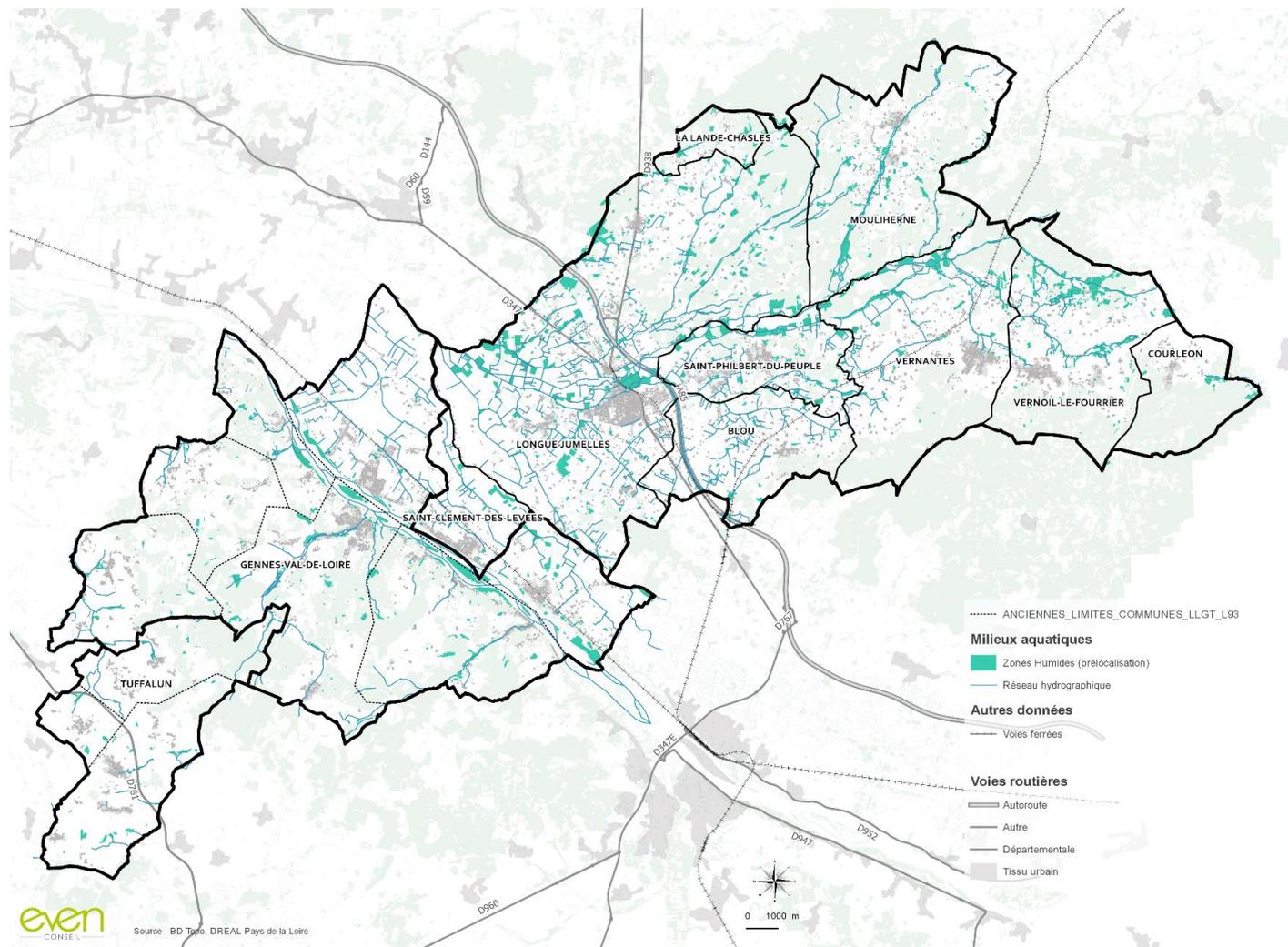
RNR
1 site

Éléments de diagnostic / Caractéristiques (agro)-naturelles

Les milieux aquatiques



Importance majeure
FR51300201
La Loire
(entre Vienne et
Maine)



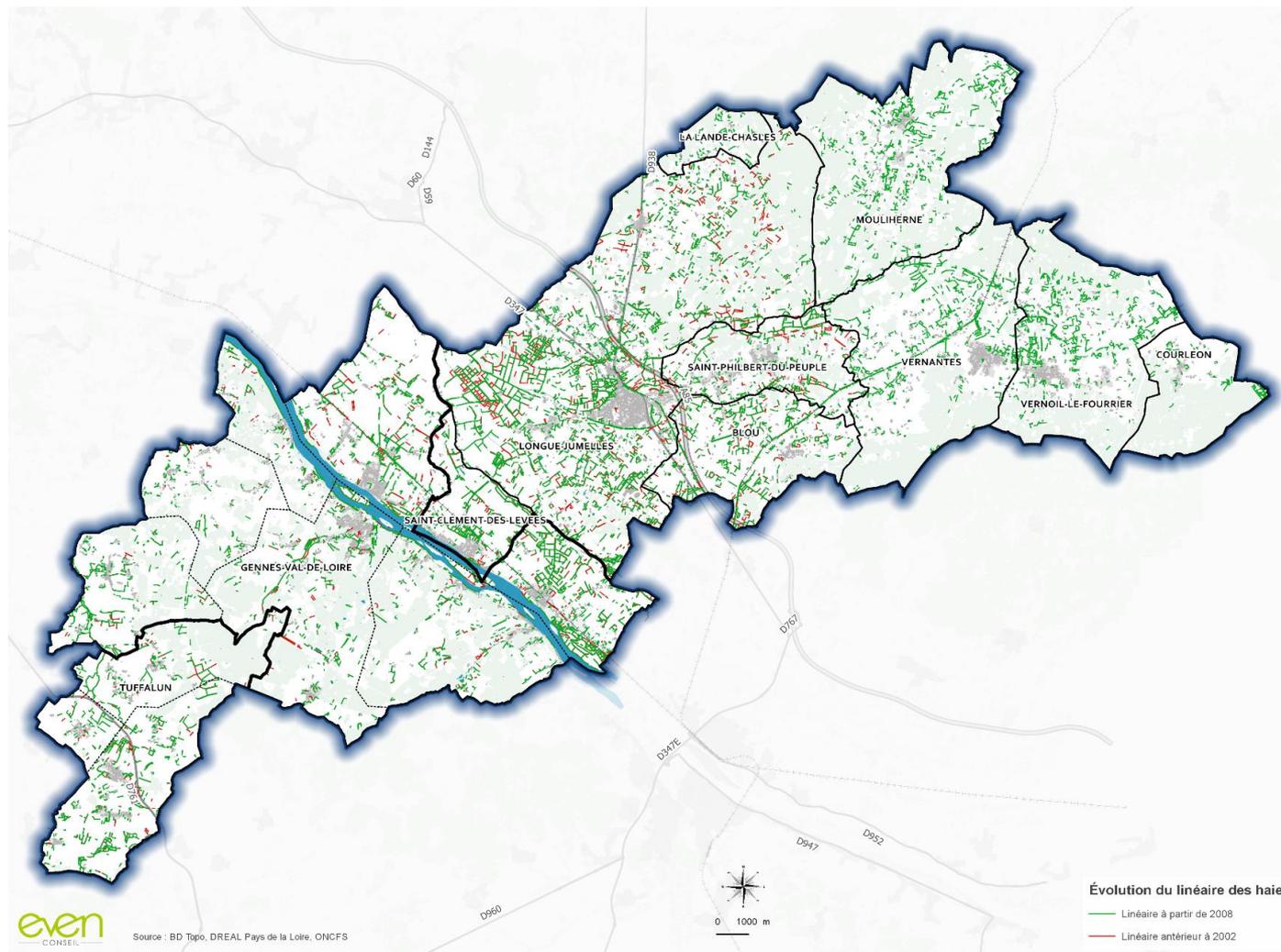
- Milieux aquatiques -

Données :

- Réseau hydrographique : IGN
- Zones Humides : prélocalisation DREAL
- Etendues d'eau ?

Éléments de diagnostic / Caractéristiques (agro)-naturelles

Le milieu bocager



Densité 2008
Ensemble
19,7 ml/ha

Densité 2008 à
Tuffalun
18,6 ml/ha

Densité 2008 à
Gennes-Val de
Loire
15,6 ml/ha

Densité 2008 à
Loire-Longué
22,1 ml/ha

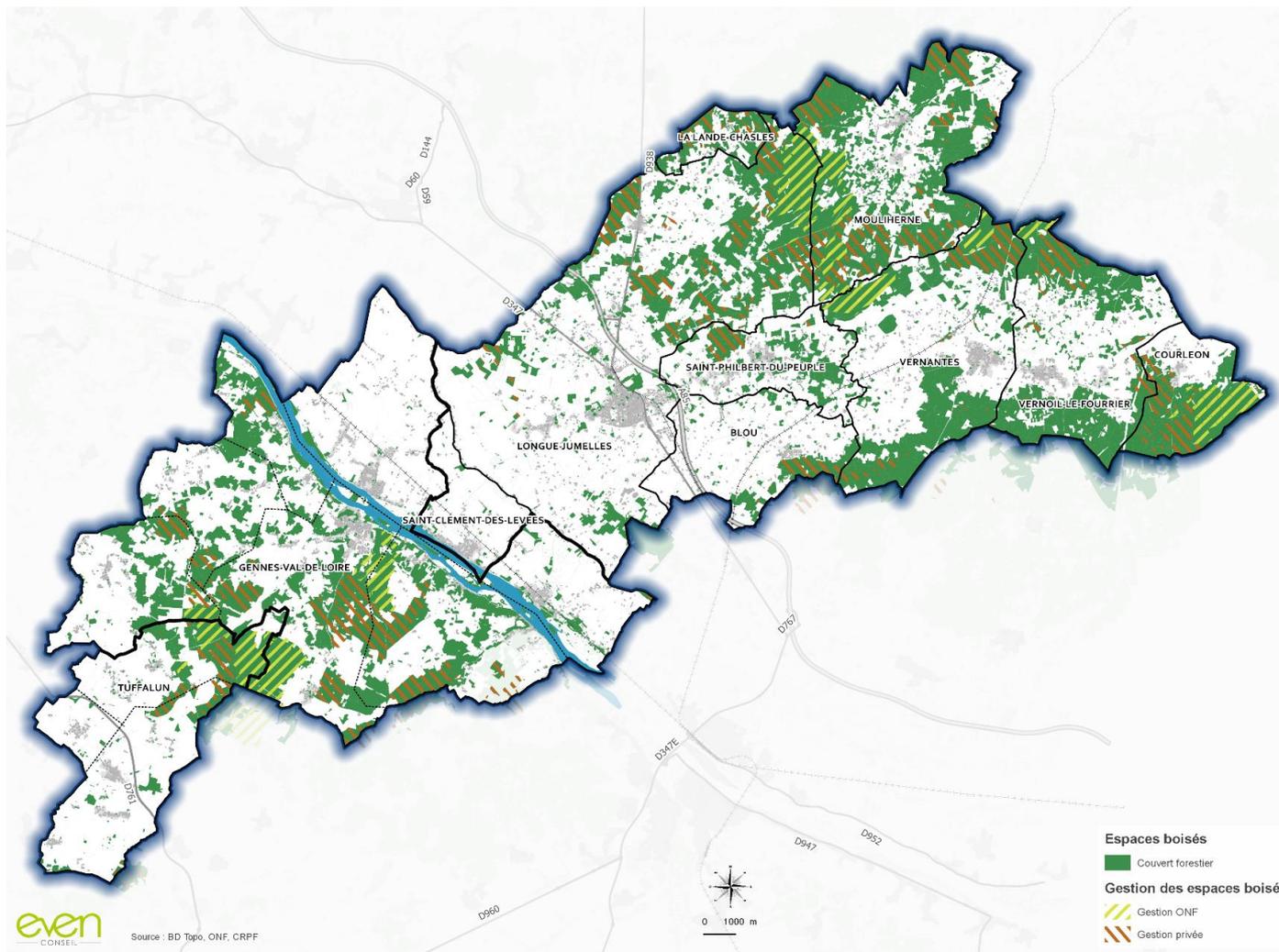
Loire Longué Gennois Tuffalun - Milieux bocagers

Données :

- Haies 2008 : ONCFS
- Haies avant 2008 (1991 et 2002) : PNR LAT

Éléments de diagnostic / Caractéristiques (agro)-naturelles

Le milieu boisés



Loire-Longue Gennois Tuffalun - Milieux forestiers

Ensemble
36,8 %

Tuffalun
35 %

Gennes-Val de
Loire
31,6 %

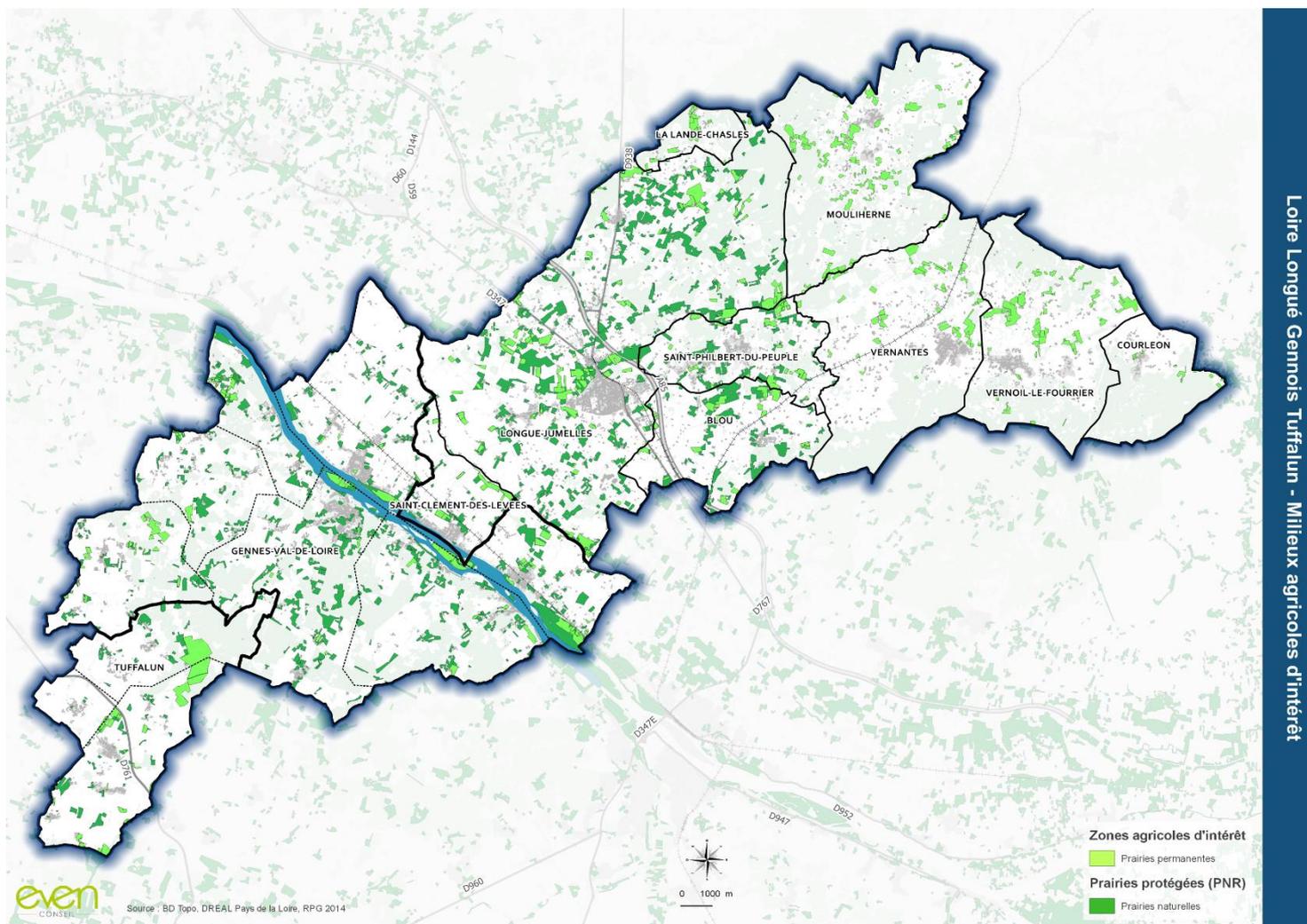
Loire-Longué
42 %

Données :

- Boisements : BD Topo
- Zonage de gestion : ONF et CRPF

Éléments de diagnostic / Caractéristiques (agro)-naturelles

Le milieu agro-naturel d'intérêt écologique



Données :

- Prairies permanentes : RPG, 2014
- Prairies identifiés par PNR : PNR LAT



LA TRAME ECO-PAYSAGERE OBJECTIFS et ATTENTES

La Trame éco-paysagère ?

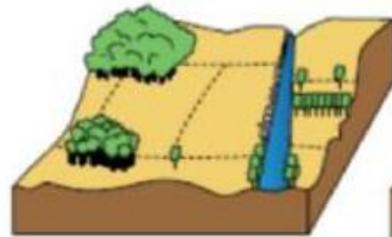
Pourquoi ?



La biodiversité : un capital naturel menacé

- > **Constat du déclin** de la biodiversité à un rythme sans précédent dans l'histoire de la Terre
- > **Enjeu mondial** > objectifs de réduction de la perte de la biodiversité (convention de Johannesburg 2002)

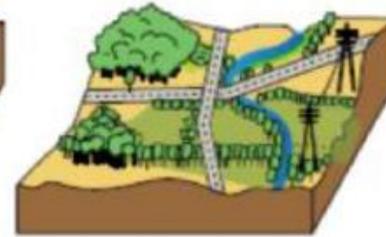
3 causes principales d'érosion de la biodiversité



La simplification ou l'homogénéisation des paysages



La destruction et l'artificialisation des espaces



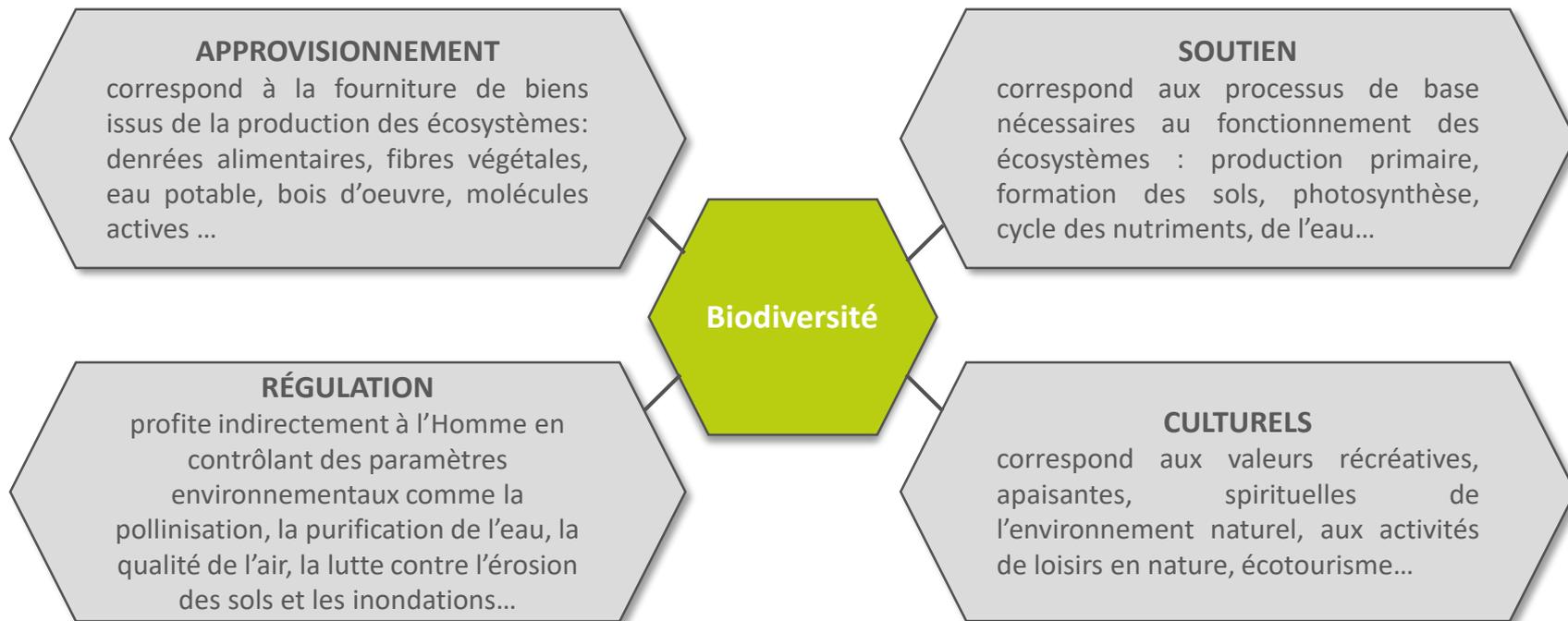
La fragmentation est le résultat du découpage des espaces et de l'isolement des populations animales et végétales

La Trame éco-paysagère ?

Pourquoi ?



La biodiversité : des services rendus à l'Homme



Un outil d'aménagement

- > un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique s'articule avec l'ensemble des autres outils

La Trame verte et bleue permet de franchir un nouveau pas en prenant en compte le fonctionnement écologique des espaces et des espèces dans l'aménagement du territoire et en s'appuyant sur la biodiversité ordinaire.

La Trame éco-paysagère ?

Principes et objectifs



Des objectifs écologiques ...

- > Conserver et d'améliorer **la qualité des différents milieux naturels** et de réduire **la fragmentation des habitats**
- > Garantir **la libre circulation des espèces** et de permettre le déplacement des espèces
- > Accompagner **les évolutions du climat**
- > Assurer **la fourniture des services écologiques rendus** par la biodiversité

... mais aussi

- > **Améliorer le cadre de vie**
- > Améliorer la qualité et la diversité des **paysages**
- > Prendre en compte **les activités économiques**
- > **Favoriser un aménagement durable des territoires : orienter l'urbanisation et l'implantation des infrastructures et améliorer leur perméabilité**

La Trame éco-paysagère ?

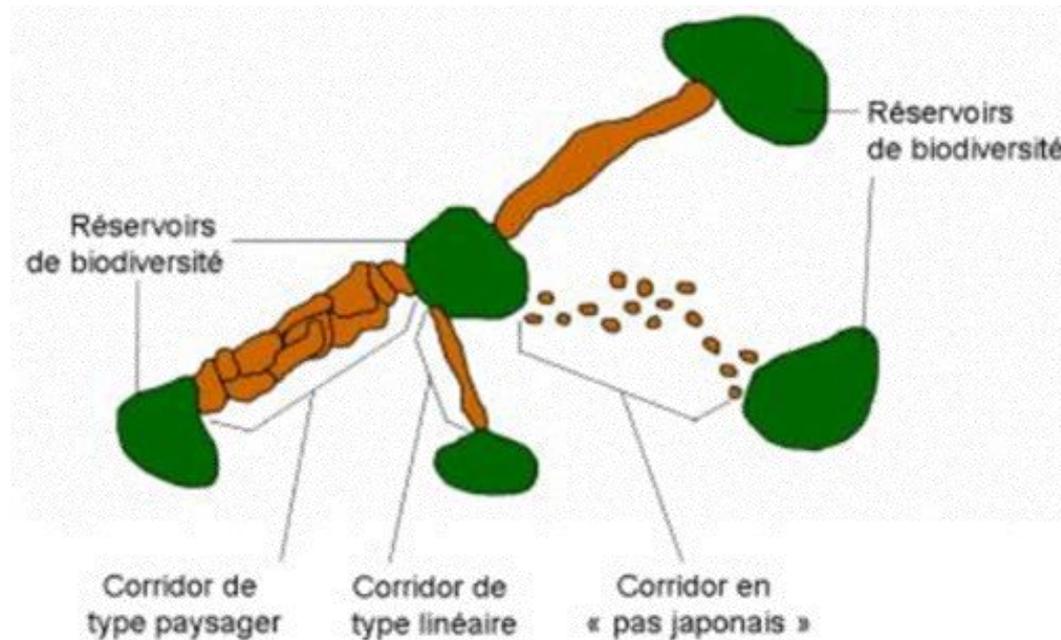
Principes et objectifs



La Trame verte et bleue est constituée de continuités écologiques **terrestres** et **aquatiques** composées de :

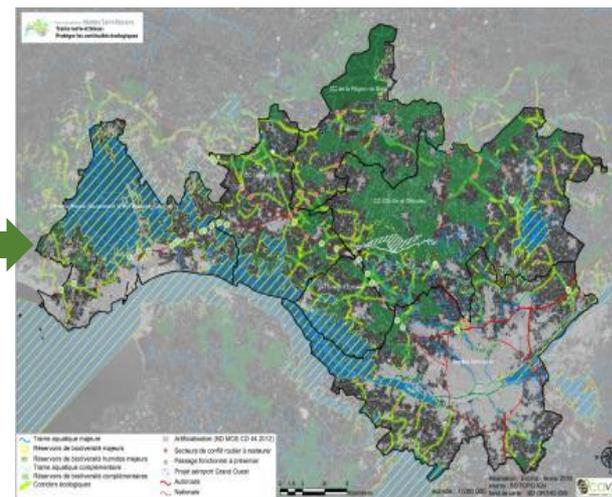
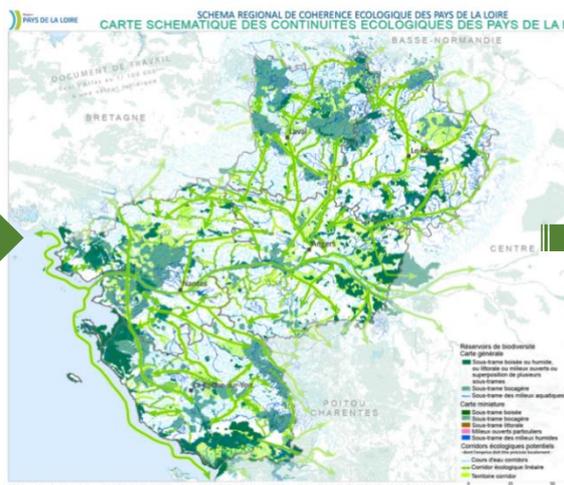
Réservoirs de biodiversité

Corridors écologiques



La Trame éco-paysagère ?

Une mise en œuvre à plusieurs échelles



Des orientations nationales

Choix stratégiques / Enjeux nationaux et transfrontaliers

Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Adopté le 30/10/2015

Échelle régionale : 1/100 000^{ème}

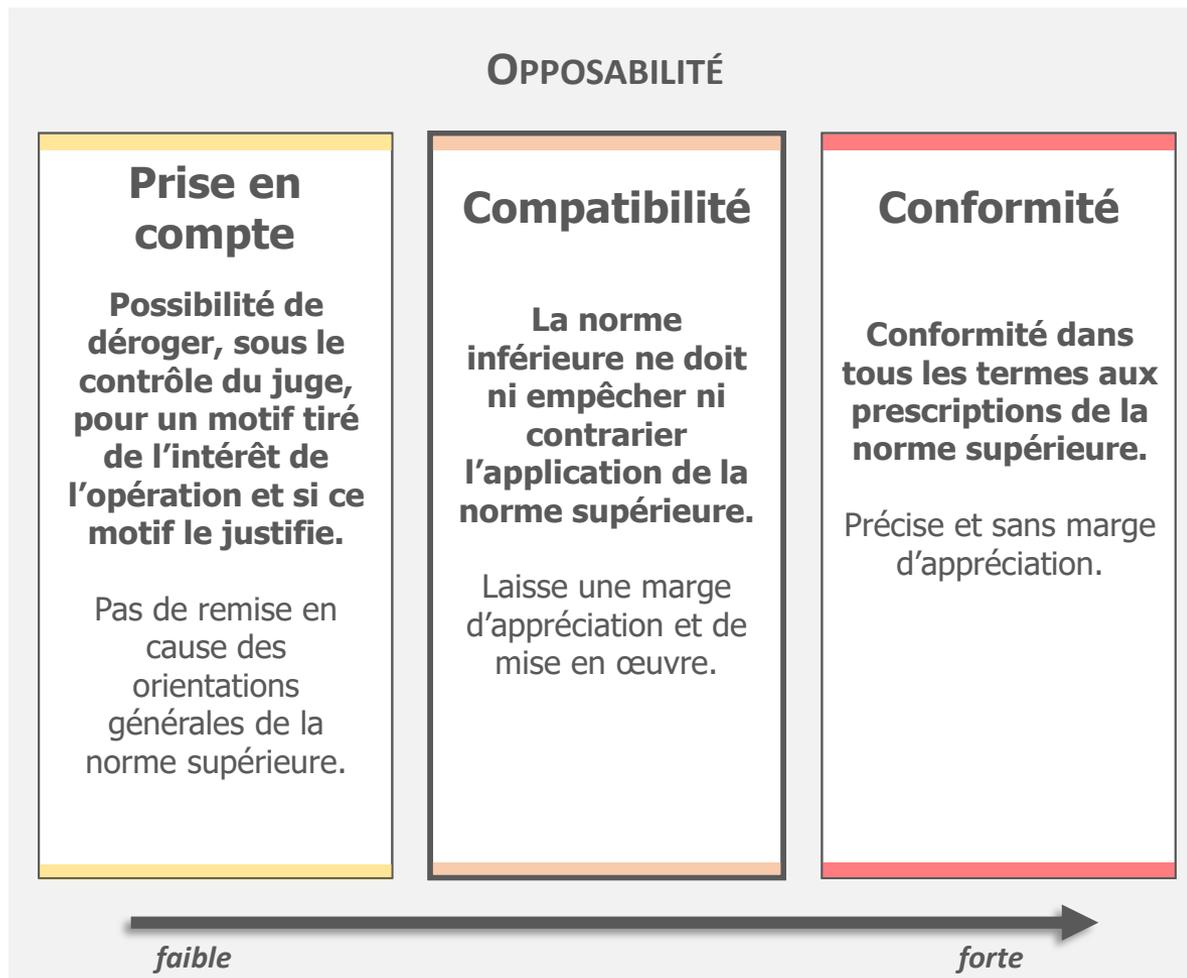
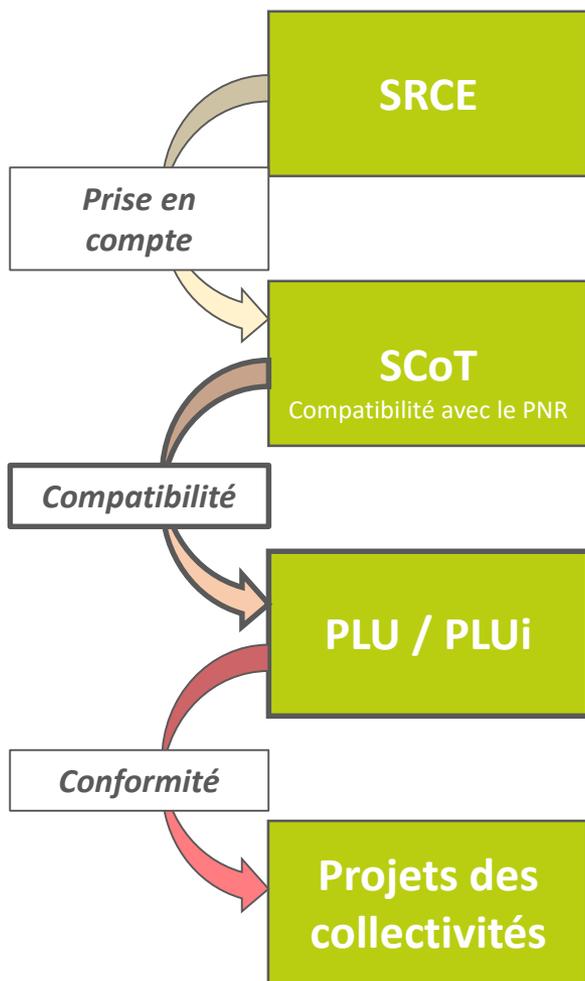
SCoT / PLU / projets

Trames Vertes et Bleues des SCoT / PLU(i)

Échelle : 1/50 000^{ème} au 1/5 000^{ème}

La Trame éco-paysagère ?

Les implications pour les documents d'urbanisme





LA TRAME ECO-PAYSAGERE DANS LES DOCUMENTS CADRES

Le SRCE

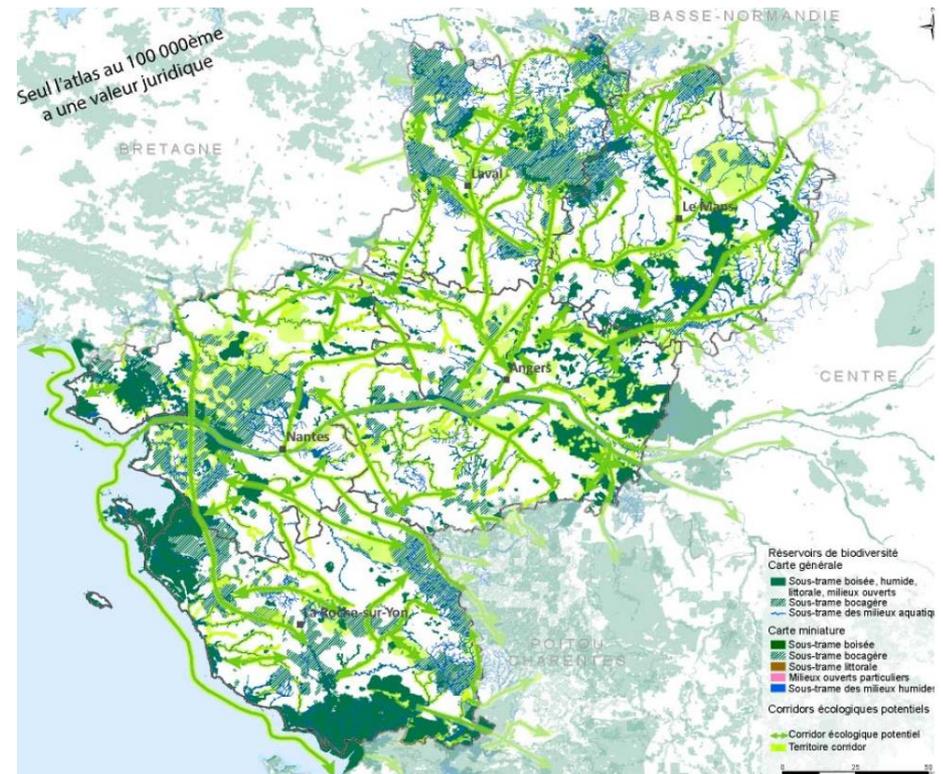


Les principes

- > Présente **les grandes orientations stratégiques** du territoire régional en matière de continuités écologiques
- > Doit servir **d'orientation pour la définition des trames vertes et bleues locales**

Le SRCE comprend :

- > un **diagnostic**
- > **l'identification et la spatialisation des continuités écologiques**
- > des **atlas cartographiques**
- > un **plan d'action stratégique**
- > une **évaluation environnementale** du schéma

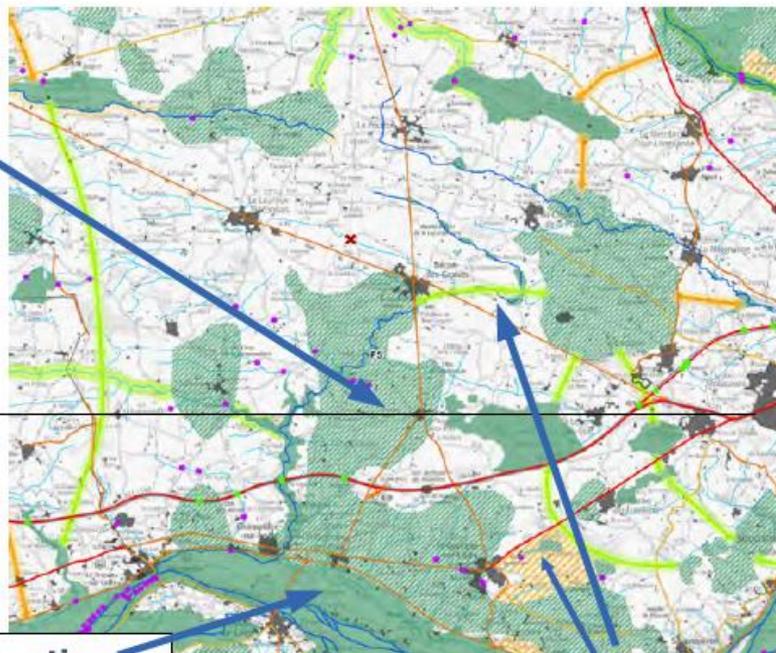




Clé de lecture

Les réservoirs de biodiversité terrestres du SRCE sont &

- Les espaces protégés reconnus (Natura 2000, Réserves Naturelles, ZNIEFF de type 1, Arrêtés Préfectoraux de Protection de biotope, Espaces Naturels Sensibles)
- Les bocages les plus denses,
- Les massifs forestiers, denses, âgés ou riches en espèces forestières et proches d'autres massifs boisés.



Les réservoirs de biodiversité aquatiques du SRCE sont &

- Les espaces réglementaires et protégés (cours d'eau liste 1 et 2, réservoirs biologiques du SDAGE),
- Les autres tronçons d'intérêt signalés : frayères arrêtées, portions de cours d'eau écrevisse à pieds blancs, ...

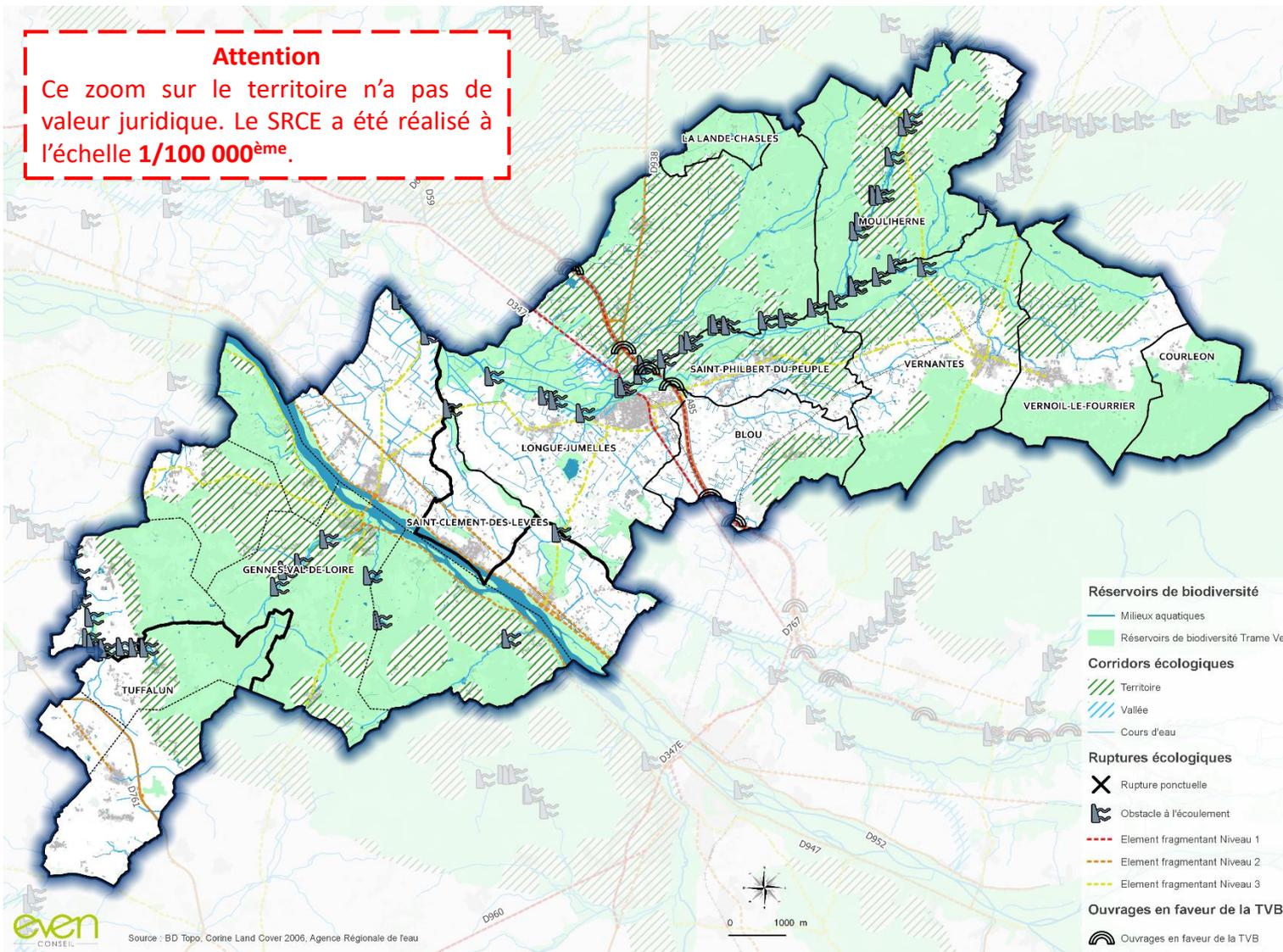
Les corridors écologiques terrestres du SRCE sont &

Les espaces à travers lesquels les espèces terrestres et aquatiques peuvent circuler et passer d'un réservoir de biodiversité à l'autre. Les ateliers ont permis de retenir, en pratique, les espaces assez bocagers, riches en éléments boisés ou avec suffisamment d'éléments favorables à l'accueil de la faune et de la flore.

La trame éco-psaysagère dans les documents cadres



Le SRCE Pays de la Loire



Gennes-Val-de-Loire - Schema de Cohérence Ecologique Pays de la Loire



LA TRAME ECO-PAYSAGERE DANS LES DOCUMENTS CADRES

Le SPNR Loire-Anjou-Tourraine

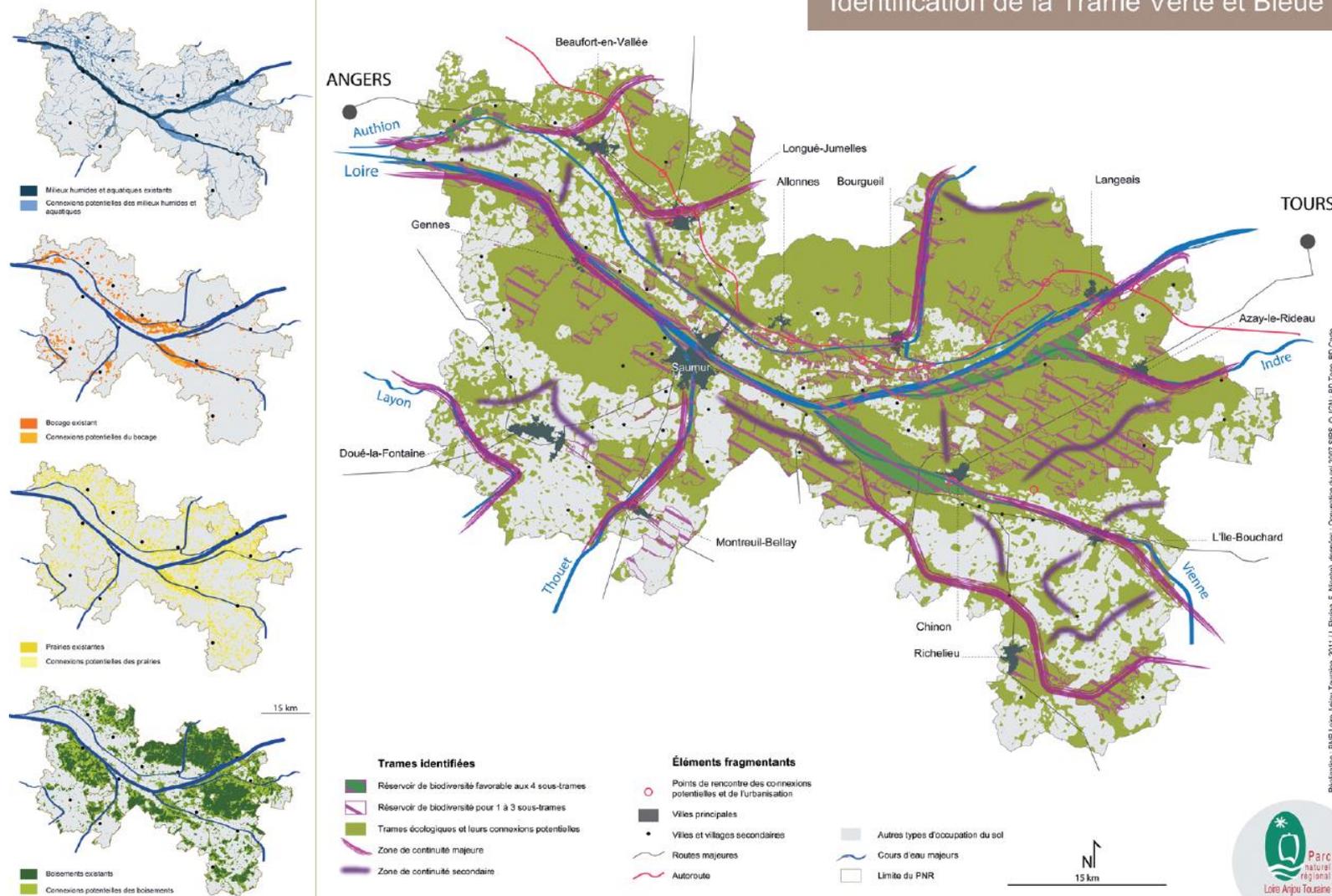
La trame éco-psaysagère dans les documents cadres



Trame verte et bleue du PNR



Identification de la Trame Verte et Bleue



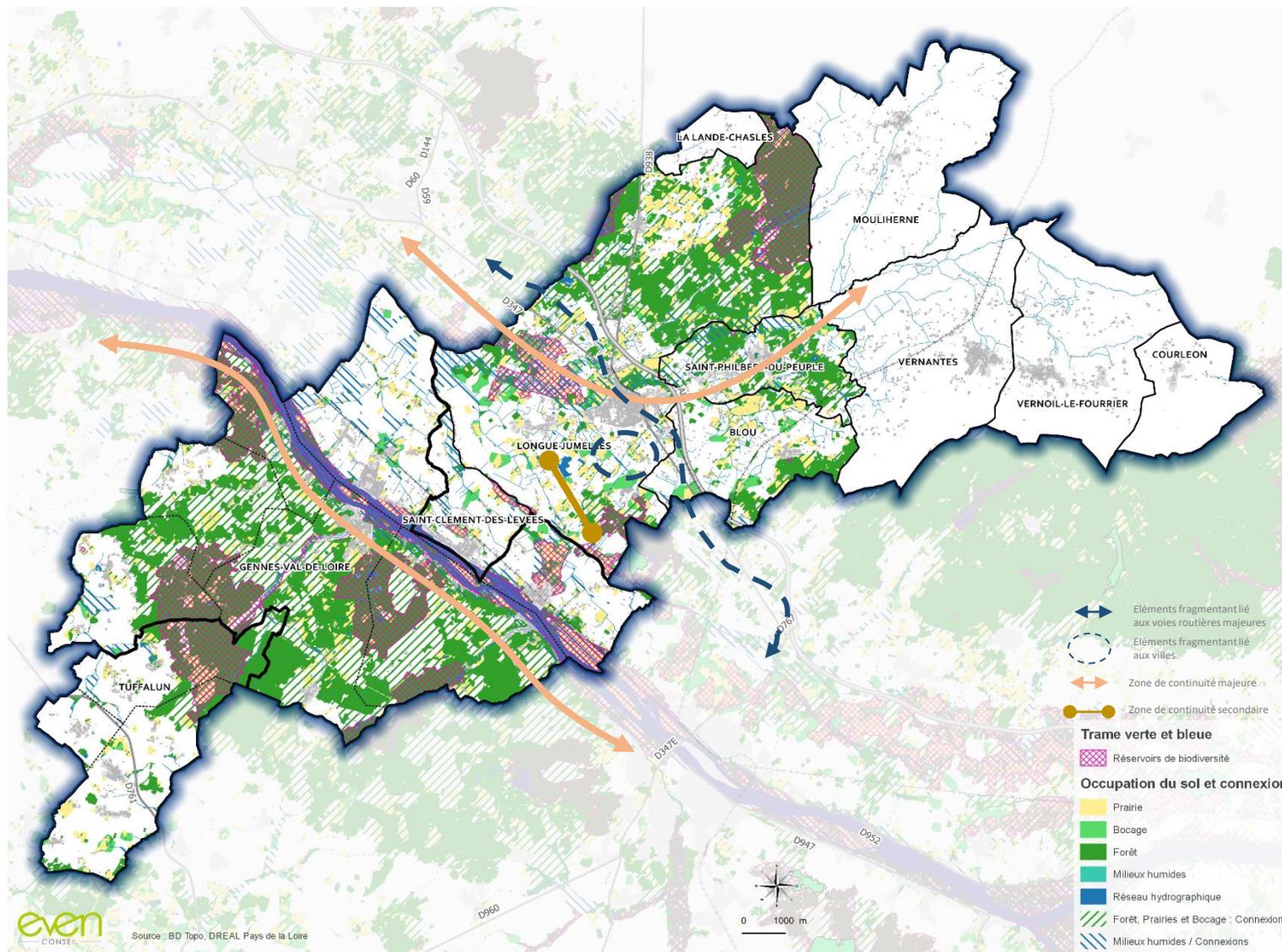
Realisation : PNR Loire-Angou-Touraine 2011 (J. Pichon, F. Naudin) données : Occupation du sol 2007 SRS, © IGN, BD Topo, BD Carthage



La trame éco-psaysagère dans les documents cadres



Trame verte et bleue du PNR



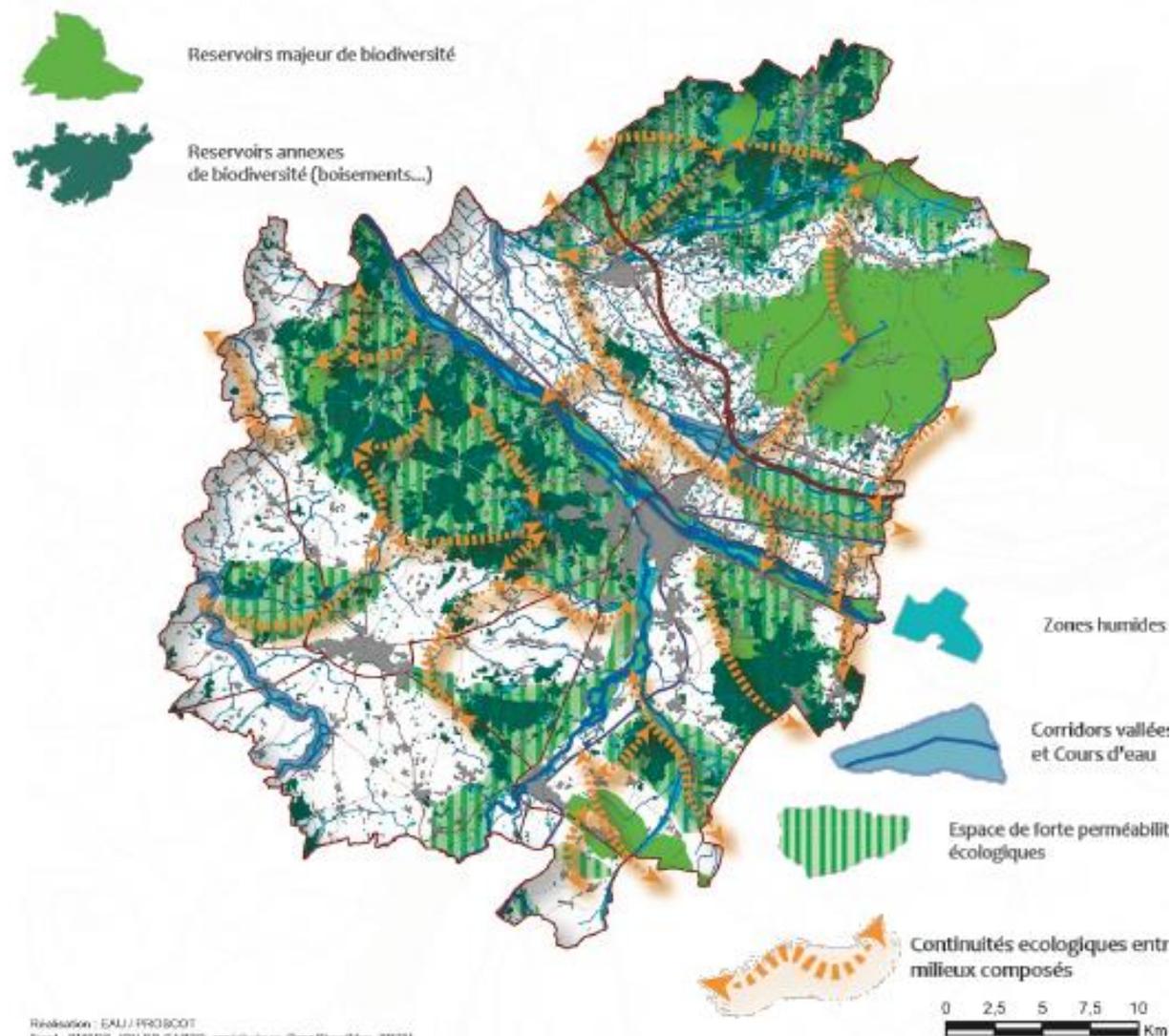
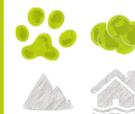
Loire Longué Gemois Tuffalun - Trame verte et bleue du PNR Loire-Anjou-Touraine



LA TRAME ECO-PAYSAGERE DANS LES DOCUMENTS CADRES

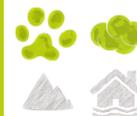
Le SCoT du Grand Saumurois

Orientation 1.2 : L'armature écologique pour valoriser et préserver les ressources naturelles et patrimoniales



Bilan du SCoT du Grand Saumurois

Orientation 1.2 : L'armature écologique pour valoriser et préserver les ressources naturelles et patrimoniales



Objectif 1.2.1 : Protéger les réservoirs de biodiversité (APB, ENS, Znieff de type 1, Natura 2000)

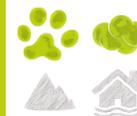
- Garantir l'intégrité spatiale et physique
- Protéger strictement du développement de l'urbanisation, plus particulièrement dans les zones Natura 2000
- Limiter l'enclavement des réservoirs
- Adapter la gestion environnementale des lisières
- Maintenir des continuités avec les milieux naturels de qualité écologiques
- Protéger les boisements au regard de leur rôle économique, d'agrément et environnementale
- Maintenir les fonctionnalités écologiques liés aux chiroptères et aux oiseaux sauvages

Objectif 1.2.2 : Protéger les milieux humides et les abords des cours d'eau

- Maîtriser l'urbanisation, les aménagements et infrastructures dans l'espace de liberté fonctionnel des cours d'eau
- Définir des « zones tampon » ou « de recul » non constructibles (selon pente, nature et urbanisation)
- Permettre l'urbanisation dans les enveloppe urbaine sous condition de ne pas aggraver les risques d'inondation
- Améliorer la qualité des berges via les OAP
- Préserver et favoriser la végétation type ripisylves en privilégiant les essences locales et limiter les espèces invasives
- Compléter la connaissance des zones humides
- Protéger les zones humides et leurs abords en milieu naturel, agricole et urbain. Le cas échéant, compenser leur destruction.
- Interdire la construction de nouveaux obstacles aux continuités écologiques de la trame bleue voire supprimer certains obstacles

Bilan du SCoT du Grand Saumurois

Orientation 1.2 : L'armature écologique pour valoriser et préserver les ressources naturelles et patrimoniales



Objectif 1.2.3 : Maintenir le niveau de connectivité des espaces de perméabilité forte

- Conserver la dominante agricole, naturelle et forestière et permettre les aménagements et constructions liés aux activités inhérentes à ces milieux
- Autoriser la reconfiguration du maillage bocager et des milieux boisés enrichés.
- Inscrire les projets urbains dans le contexte bocager (préservation des éléments, pas d'urbanisation linéaire, ...)

Objectif 1.2.4 : Renforcer et valoriser des continuités écologiques entre milieux composés

- Protéger les continuités/corridors écologiques en améliorant leur connaissance à l'échelle des PLUi/PLUs
- Permettre la restauration des continuités écologiques

Objectif 1.2.5 : Protéger la ressource en eau

- Protéger les éléments naturels constitutifs de la trame bleue
- Elaborer autant que possible des schémas de gestion des eaux pluviales
- Favoriser la gestion de l'eau à la parcelle ou à l'opération d'aménagement
- Protéger les zones de captages d'eau potable (Zone A ou N strictement inconstructibles dans les périmètres immédiats et rapprochés)
- Conditionner les objectifs de développement urbains aux capacités des stations d'épuration
- Rendre possible dans certaines OAP l'assainissement non collectif
- Economiser le ressource en eau potable et favoriser l'adaptation au réchauffement climatique
- Conditionner les objectifs de développement urbains aux capacités à la gestion de l'eau potable (prendre en compte la période d'étiage)

Bilan du SCoT du Grand Saumurois

Orientation 1.4 : Inscrire le patrimoine mondial dans l'aménagement du territoire



Objectif 1.4.1 : Conforter la composition patrimoniale et paysagère

- Garantir le bon fonctionnement hydrologiques et géologiques
- Maintenir des espaces ouverts de prairies en fond de vallée (extension des peupleraie maîtrisée, préservation des usages des bâtiments, fonctionnement écologique, ...)
- Maîtriser la consommation foncière et les occupations informelles en rive de Loire
- Valoriser l'économie viticole (patrimoine viticole, paysages viticole, circuits de découverte, périmètre AOC, ...)
- Gérer et favoriser les cultures spécialisées (horticulture, maraîchage, ...)
- Favoriser l'économie agro-pastorale (prairies, filière équestre, bâtiments sur montils,...)
- Favoriser l'économie forestière

Objectif 1.4.2 : Révéler le caractère du lieu

- Identifier les vues, perspectives et co-visibilités remarquables à partir des principaux circuits.
- Ouvrir et entretenir les aires de visibilité sur les éléments remarquables du patrimoine naturel et bâti
- Valoriser la ligne de crête du la grande côte saumuroise
- Identifier les itinéraires paysagers de la vallée notamment dans l'histoire de son franchissement, du gué et de la ligne de ponts
- Valoriser les levées de Loire comme « routes-paysages » (liaisons douces, arrêts belvédères, vues remarquables, ...)
- Traiter qualitativement les lisières urbaines

Bilan du SCoT du Grand Saumurois

Orientation 1.4 : Inscrire le patrimoine mondial dans l'aménagement du territoire



Objectif 1.4.3 : Qualifier les usages contemporains

- Restaurer et entretenir le patrimoine fluvial
- Préserver les espaces troglodytiques
- Favoriser une harmonie visuelle des compositions urbaines
- Rompre avec l'urbanisation linéaire par la création de coupures d'urbanisation et de séquences paysagères
- Eviter le caractère massif à l'échelle du grand paysage des développements urbains en extension
- Veiller à l'intégration paysagère des grands bâtiments à vocation économique et agricole

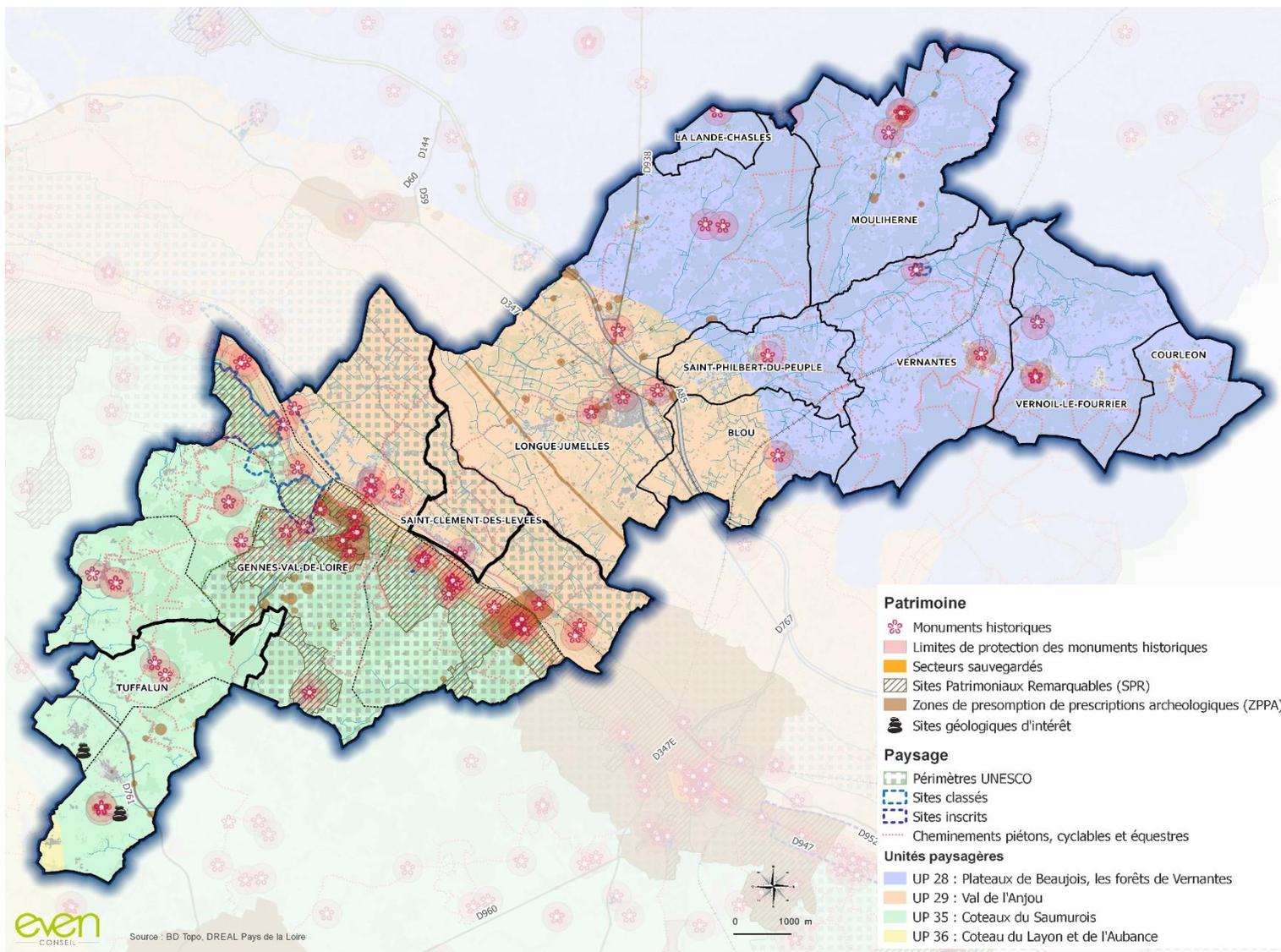


LA TRAME ECO-PAYSAGERE
DANS LES DOCUMENTS CADRES
L'ATLAS DES PAYSAGES

La trame éco-psaysagère dans les documents cadres



Trois unités paysagères identifiées par l'Atlas des Paysages 2016 et la Charte du PNR



Loire Longué Gennois Tuffalun - Patrimoine et Paysage

APPROCHE DE LA TRAME ECO-PAYSAGERE

Approche de la trame éco-paysagère / Avant de commencer

Exemple : Trame éco-paysagère en phase diagnostic

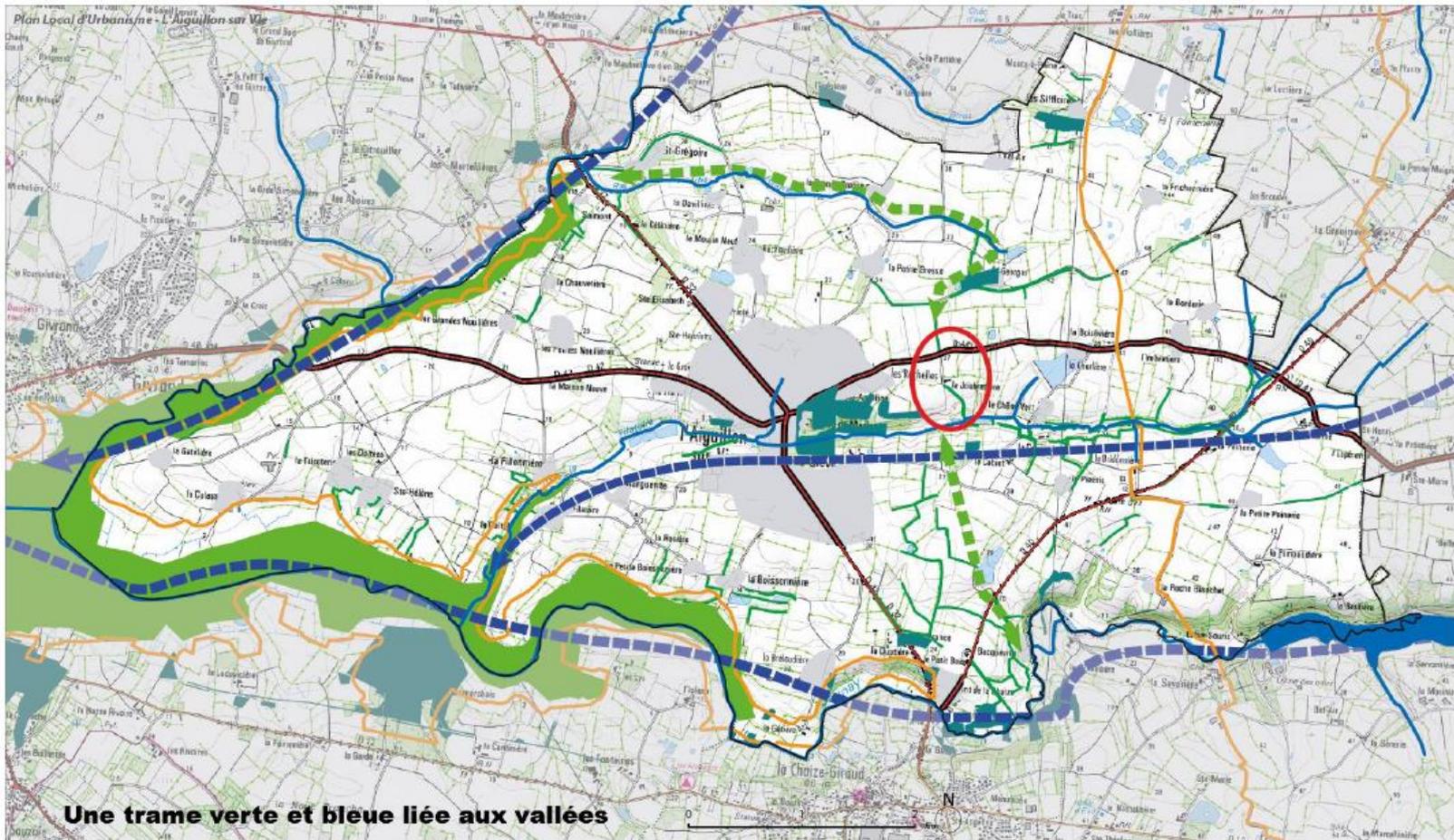


- > La TVB n'a pas de traduction obligatoire
- > La carte TVB au moment du diagnostic n'est pas un pré-zonage du PLUi
- > TVB = répondre de façon adaptée aux enjeux d'un territoire
- > De nombreux outils mobilisables : zonage (N/A), non urbanisation des espaces, loi Paysage ...

Outils	Objectifs
Le zonage « indicé »	Préciser des règles spécifiques, au-delà des règles affectées à la zone
Le règlement	Adapter les articles 1, 2, 6, 7, 11 et 13
La protection d'éléments naturels ou paysagers (L.151-23 du CU)	Cartographier les secteurs et éléments de paysage à protéger ou à requalifier pour des motifs d'ordre écologique sur tout ou partie des zones U, AU, A et N.
Les Espaces Boisés Classés (L. 113-1 & 2 du CU)	Protéger des boisements, arbres isolés ou alignements d'arbres
Les outils de maîtrise foncière	Acquisition d'un espace en vue de permettre la mise en œuvre d'un projet de la collectivité ou la mise en place d'une gestion adaptée.
Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (L. 151-46 du CU)	Intégrer des principes d'aménagement au sein de secteurs déterminés

Approche de la trame éco-paysagère / Avant de commencer

Exemple : Trame éco-paysagère en phase diagnostic



Une trame verte et bleue liée aux vallées

Éléments de la trame verte et bleue

- Espace naturel remarquable (SIC)
- Espace naturel inventorié (ZNIEFF)
- Zones humides (SAGE)
- Principaux espaces boisés

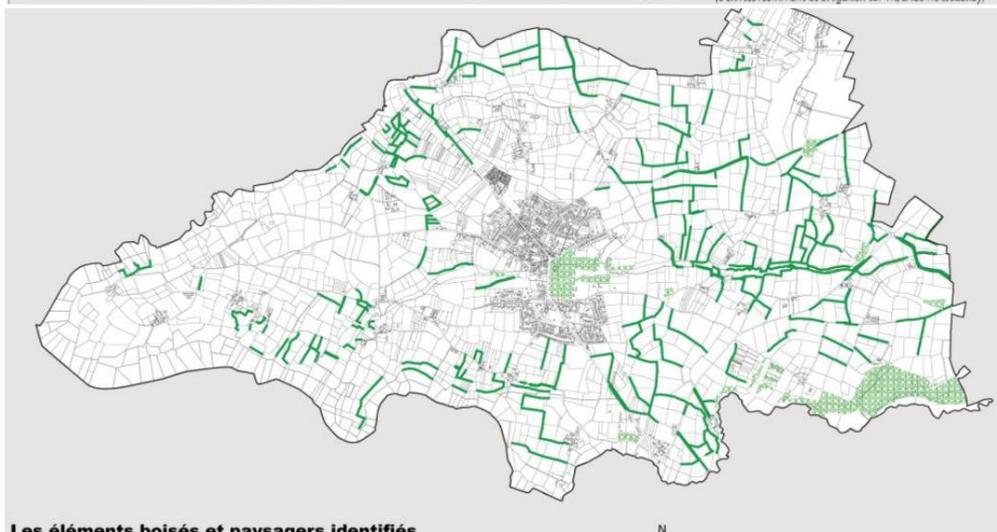
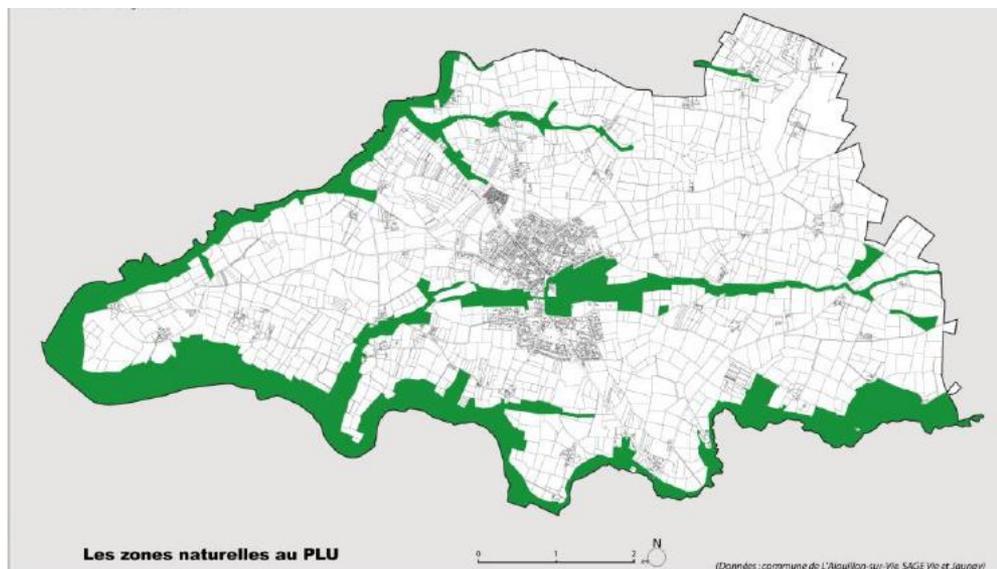
- Haies à préserver
- Plans d'eau
- Continuité écologique : vallées
- Liaison entre les vallées à préserver et valoriser

Principaux éléments de fragmentation

- Réseau routier
- Espace urbanisé
- Principale zone de conflit

Approche de la trame éco-paysagère / Avant de commencer

Exemple : Trame éco-paysagère en phase réglementaire



Les éléments boisés et paysagers identifiés

— Éléments identifiés au titre de l'article L 123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme

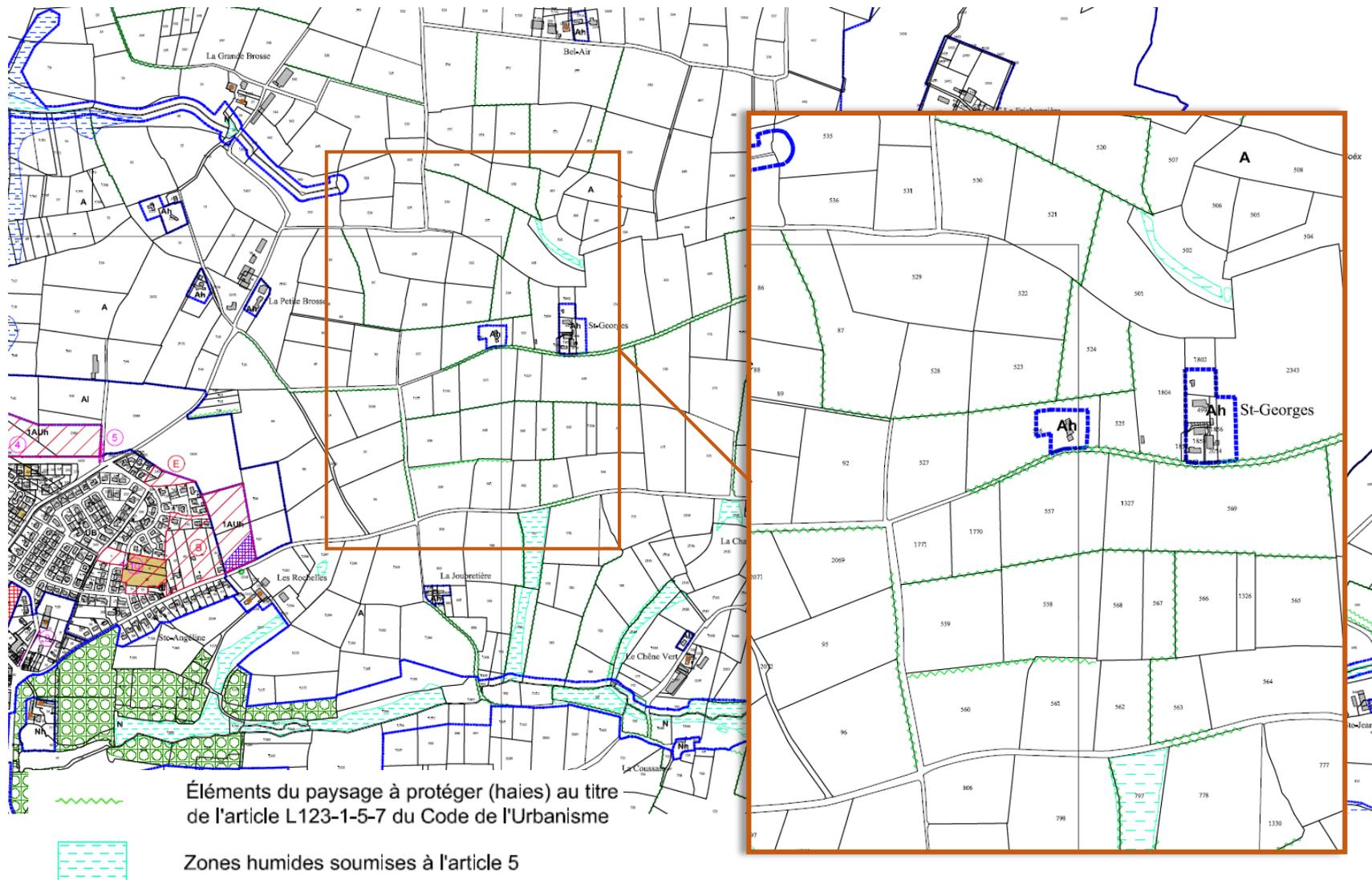
▨ Espaces Boisés Classés en application de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme

Trame éco-paysagère :

- **Un zonage N sur les espaces à vocation naturelle**, englobant ici les principales vallées et les zones humides associées / zone A sur le reste
- **Une trame spécifique zones humides** associées à des dispositions réglementaires
- **Des boisements protégés** (EBC ici)
- **Des haies à préserver** (loi Paysage), notamment au sein des corridors
- **Une marge de recul** le long des cours d'eau

Approche de la trame éco-paysagère / Avant de commencer

Exemple : Extrait du plan de zonage



ATTENTES DES PARTENAIRES

TEMPS DE TRAVAIL

- *Sur quel secteur porter l'attention ?*
- *Quelles sont vos attentes ?*
- *Disposez-vous de données plus précises ?*
- *Comment concilier tourisme et loisirs avec enjeux écologiques ?*

